

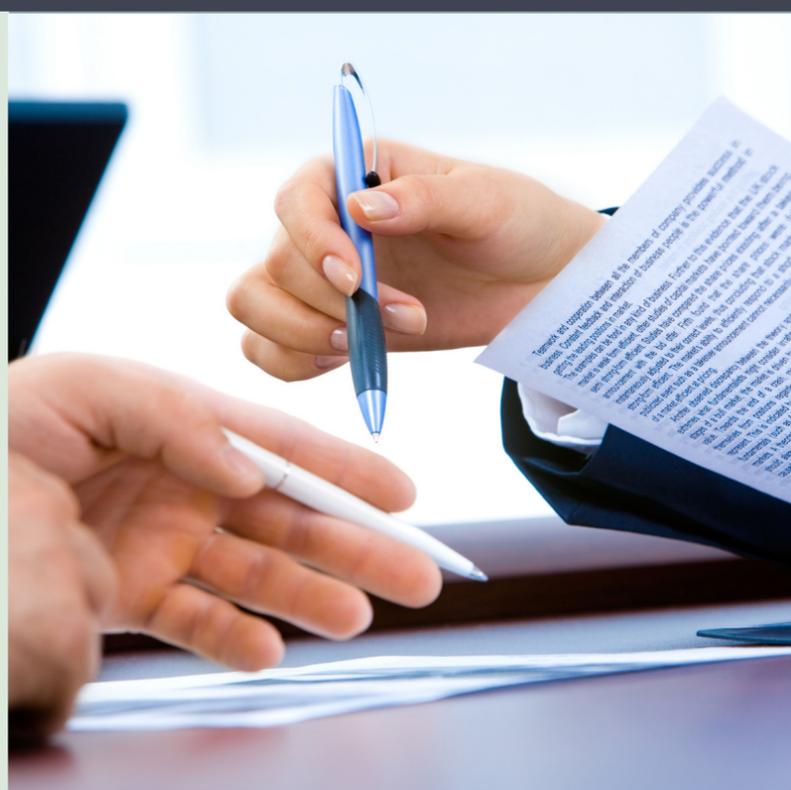


CONTRACTUALISATION DES RAPPORTS CONJUGAUX

En 2018-2019, plus de 1 550 personnes ont participé à une enquête visant à mieux comprendre comment les parents québécois et leurs enfants vivent la séparation et, le cas échéant, la vie avec un nouveau partenaire. Voici quelques-uns des premiers résultats faisant état de la contractualisation des rapports conjugaux.

CE DONT ON PARLE

Il existe plusieurs moyens de régler les conséquences d'une séparation dont la négociation et le contrat. Ces modalités permettent aux personnes d'arriver à une solution négociée plutôt qu'imposée par une tierce partie.



EFFET DU STATUT MATRIMONIAL

Le fait d'avoir vécu en union libre ou mariés influence la manière de régler la rupture. Les conjoints de fait ont davantage tendance à régler à l'amiable les conséquences de la rupture que les ex-conjoints qui étaient mariés.



EFFET DE LA MÉDIATION

Les personnes qui ont consulté un.e médiateur.trice pour régler les conséquences de leur rupture ont davantage tendance à faire officialiser leur entente par le tribunal que celles qui se sont entendues à l'amiable.



RESTEZ INFORMÉS

Notre équipe prépare un livre présentant les résultats du premier temps de collecte. Une multitude de sujets y seront abordés. Pour rester au courant, suivez-nous sur notre page Facebook et visitez notre site web!



enquete.arucfamille.ulaval.ca